



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0554

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Equipement public - Revente, à la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, du lot de copropriété n° 6 à usage de local commercial situé 88 rue Hippolyte Kahn

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Président Bernard

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

*Présents* : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

**Conseil du 15 mars 2021****Délibération n° 2021-0554**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Equipement public - Revente, à la Ville de Villeurbanne, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, du lot de copropriété n° 6 à usage de local commercial situé 88 rue Hippolyte Kahn**

service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction foncier et immobilier

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par arrêté n° 2020-11-09-R-0886 du 9 novembre 2020, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption pour le compte de la Ville de Villeurbanne lors de la vente du lot de copropriété n° 6 à usage de local commercial dans l'ensemble immobilier cadastré BN 81 situé 88 rue Hippolyte Kahn à Villeurbanne, ainsi que des 377/10 000 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot, pour un montant de 160 000 €, bien cédé occupé.

En effet, ce bien est situé sur l'emplacement réservé n° 95 inscrit au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) au bénéfice de la Ville, en vue de la création d'équipements municipaux et espaces verts.

La Ville s'est déjà rendue propriétaire au sein de cet emplacement réservé de plusieurs tènements situés 98 rue Hippolyte Kahn et 59 bis-61 cours de la République, à proximité du groupe scolaire Edouard Herriot.

La Ville souhaite poursuivre les acquisitions foncières dans cet îlot pour une maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de ses équipements publics.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ledit lot de copropriété, au prix de 160 000 €, bien cédé libre de toute location ou occupation, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La Ville aura la jouissance du bien à compter du jour du paiement du prix d'acquisition par la Métropole ;

Vu les termes de l'avis de la Direction de l'immobilier de l'État (DIE) du 2 novembre 2020, figurant en pièce jointe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 160 000 €, à la Ville de Villeurbanne, du lot de copropriété n° 6 à usage de local commercial dans l'ensemble immobilier cadastré BN 81 et situé 88 rue Hippolyte Kahn à Villeurbanne, en vue de la création d'équipements municipaux et espaces verts.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 20 janvier 2020 pour un montant de 10 000 000 € en dépenses et 10 000 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O4512.

**4° - La somme** à encaisser pour un montant de 160 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette vente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - compte 458200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.**